

CHANGE - Art du changement – Suisse



CHANGE

Conditions générales des formations

Généralités

1. La durée des formations ainsi que les horaires sont fixés par le centre de formation. Les pauses sont prévues le matin, à midi et l'après-midi.
2. Sauf exception, le centre de formation n'organise pas les repas de midi. Les pauses du matin et de l'après-midi sont prises en charge par le centre et donc comprises dans le prix des formations.
3. Les contenus et supports de cours restent la propriété du formateur/de la formatrice et du centre (copyright). Toute utilisation à des fins de formations ou commerciales sont soumises à l'approbation du formateur/ de la formatrice concerné-e.
4. Les formateurs-trices se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils/elles jugeraient nécessaires à la bonne marche des formations.
5. Les institutions ou organismes souhaitant une formation spécifique en font la demande directement au secrétariat. Elles sont soumises aux mêmes conditions générales que les particuliers.
6. Les formations ont lieu lorsqu'un minimum de participants est atteint. Il décide du nombre maximum.

Inscriptions et paiements

7. Les personnes intéressées par une formation complètent le formulaire d'inscription. Elles le renvoient signé soit par e-mail, soit par courrier postal au centre de formation. Les formulaires incomplets et non signés ne sont pas pris en considération. Les personnes inscrites s'acquittent d'un acompte de 100.- par formations dès réception de la facture.
8. Une fois l'acompte reçu et sauf exceptions (inscriptions tardives), une confirmation d'inscription est envoyée aux personnes concernées avant le début de la formation.
9. **L'inscription à une formation devient définitive (annulation qu'en cas de force majeure) dès la réception de l'acompte par le secrétariat.**
10. En cas d'inscriptions tardives (dans les 10 jours précédents le début de la formation), la personne concernée est priée de prendre directement contact avec le secrétariat.
11. De manière générale, le paiement de la formation choisie se règle *en totalité* (acompte déduit) 30 jours avant le début de la formation (cachet de la poste ou du débit bancaire faisant foi).
12. Sauf exception et cas de force majeure, les frais d'inscription non payés dans les trente jours précédents le début de la formation impliquent l'annulation de l'inscription *sans remboursement de l'acompte ni possibilité de report du dit acompte pour une autre formation* (dédommagement pour frais administratifs).
13. En cas d'annulation d'une formation par le centre une fois celle-ci confirmée, le centre procédera à un remboursement complet des frais, acompte compris, ou proposera une alternative aux participant.e.s concerné.e.s. Les participants bénéficieront d'une priorité de traitement lors de leurs prochaines inscriptions.
14. Les journées de formation manquées par les participants ou les annulations d'inscription sans motif valable ne donnent droit à aucun remboursement.